



Parc national
de La Réunion



Rapport d'activité 2018

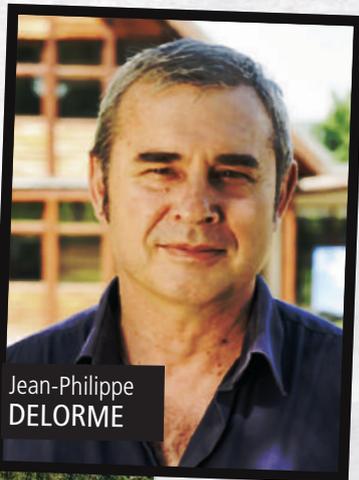


Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Pitons, cirques et
remparts de l'île de la Réunion
inscrits sur la Liste du patrimoine
mondial en 2010

01



Jean-Philippe
DELORME

Le mot du directeur

2018 aura été marquée par un intense travail collectif sur le Projet d'Établissement. L'ensemble des agents a été mobilisé, pour ce faire, dans plusieurs temps de réflexion.

Cependant, ce travail portant sur un recentrage autour de la Charte de territoire, il ne pouvait se limiter à un huis clos au sein du Parc national. Nous avons donc engagé un large échange avec nos principaux partenaires sur des projets concrets. Le territoire et le partenariat étaient bien identifiés comme devant sous-tendre l'ensemble de nos réflexions.

Cette démarche nous a permis de progresser tout au long de l'année pour poser le cadre de nos futurs partenariats. Ils feront l'objet, à court terme, d'une série de conventionnements avec les grands acteurs de l'action territoriale sur l'île.

La finalisation des dossiers de financement permettra également de renforcer utilement notre équipe sur une série de projets structurant pour le territoire.

2018 peut donc être qualifiée d'année charnière préparant une mutation de l'établissement vers un nouveau mode de fonctionnement et d'action.



Sommaire

- 01 Le mot du directeur p 2
- 02 Le Projet d'Établissement p 4 à p 9
- 03 La lutte contre les plantes invasives p 10 à p 13
- 04 La gestion du Bien UNESCO p 15
- 05 La lutte contre les déchets p 16 à p 17
- 06 Les Portes et chemins de découvertes du Parc p 18 à p 19
- 07 La sensibilisation des publics p 20 à p 22
- 08 Quelques repères financiers p 23 à p 24



Le Projet d'Établissement

Le Projet d'Établissement est une priorisation des orientations de la charte du Parc national décliné en programmes et actions.

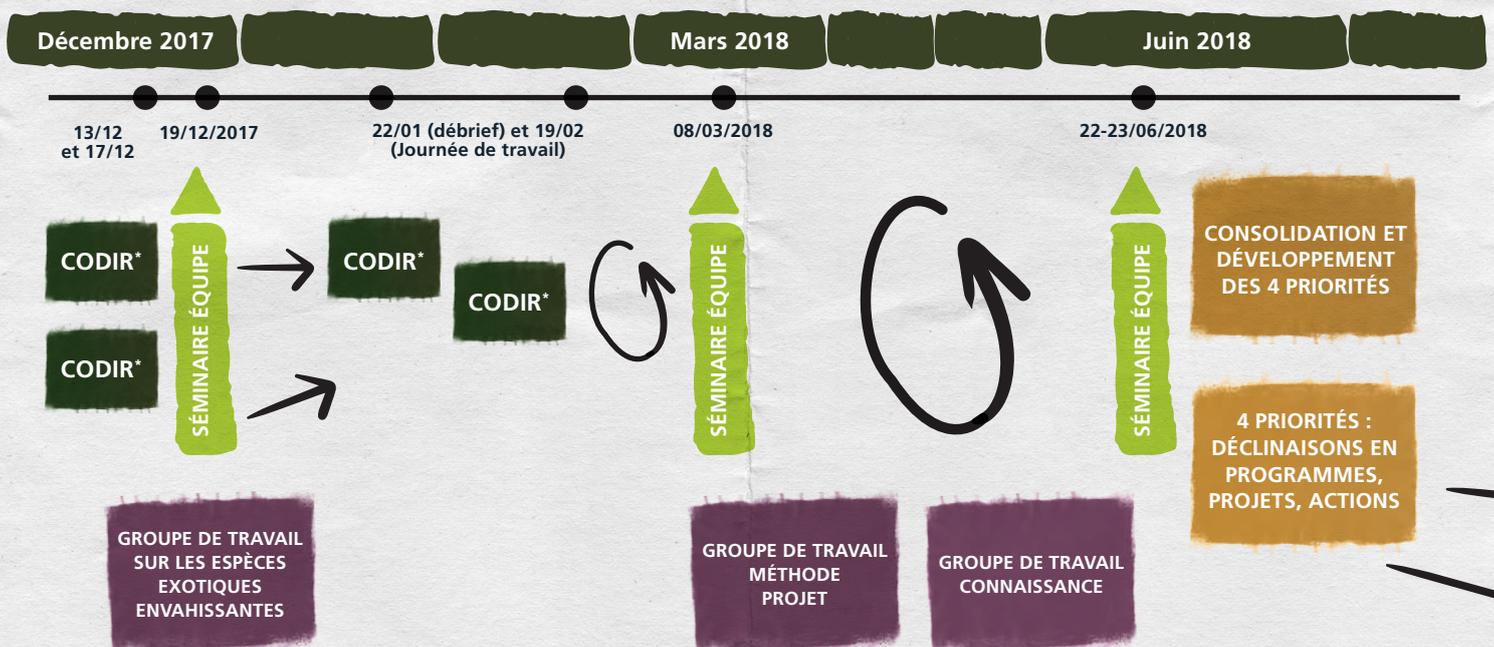
Lancé en 2018, il s'inscrit dans une démarche participative impliquant l'ensemble des composantes du Parc en collaboration avec les grands partenaires du territoire.

Il vise à mettre en place un nouveau mode de travail pour atteindre une série d'objectifs interdépendants :

- Analyser les dynamiques territoriales tant sur le plan physique qu'institutionnel,
- Réinterroger la Charte au filtre de cette analyse et se doter d'une stratégie assise sur le projet de territoire,
- Préciser les objectifs opérationnels et prioriser les actions,
- Réfléchir à l'organisation pour la mettre en adéquation avec les objectifs définis,
- Repenser les méthodes de travail en interne mais aussi vis-à-vis des publics externes,
- Se doter des outils nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- Évaluer les effets de l'action.

Ce travail s'effectue selon le calendrier suivant :

Calendrier de priorisations



*Comité de direction

Les 4 axes stratégiques

L'année 2018 a permis de construire et de consolider 4 grands axes stratégiques :

- Conserver les espèces et habitats et lutter contre les espèces exotiques envahissantes,
- Contribuer à l'aménagement et au développement économique des Hauts,
- Développer et diffuser la connaissance, éduquer au territoire et au développement durable,
- Accompagner la mise en œuvre du Projet d'Établissement à travers une réorganisation de l'équipe et l'accompagnement en formation.

Ces axes sont déclinés en 10 programmes et en 25 projets. Cette trame a été présentée en décembre 2018 au Conseil d'Administration qui a délibéré favorablement.

et programmation

Période transitoire

Janvier 2019

Juin 2019

Aout - Décembre 2018

RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION INTERNE ET DES MÉTIERS

Projets et actions

RÉDACTION DES FICHES ACTIONS

MISE EN PLACE DE L'OUTIL DE GESTION EVA

MÉTIERS

RÔLES

ORGANISATION

VALIDATION RÉORGANISATION DES SERVICES

Mars 2019

CONSOLIDATION DES FICHES ACTIONS ET FORMATIONS À L'OUTIL DE GESTION EVA

SÉMINAIRE D'ÉQUIPE, POINT SUR LA MISE EN PLACE DU PE



Quelques exemples extraits du Projet d'Établissement

Axe 1

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Le travail sur le premier axe s'est traduit par le **renforcement de la gouvernance et du dialogue territorial au sujet de la lutte contre les EEE** (espèces exotiques envahissantes). Un groupe de travail réunissant le Département, la DEAL, l'ONF, le CIRAD, le CBNM et le Parc national a été constitué.

Une priorisation spatialisée a été construite pour orienter la mobilisation des moyens sur la lutte et sur la restauration des milieux. Cette étape a permis une meilleure identification des complémentarités de chacun et l'identification des partenariats et projets à construire. Des réunions de travail entre agents de terrain du Parc national et de l'ONF ont permis de préciser et de valider le programme de lutte de ce dernier, financé par le Département pour 2019.

Ce travail devra aboutir à la création d'une filière intégrée de la production des plants, au développement d'une ingénierie environnementale *ad hoc* pour travailler en parallèle sur les aspects de restauration écologique. La démarche concernant l'approvisionnement en graines d'espèces endémiques collectées dans les milieux naturels a émergé en 2018.

En appui à cette réflexion sur les EEE, un travail sur la gestion des friches par le développement de systèmes de production adaptés (agroforesterie, PAPAM...) a également été mené. Un partenariat avec le Département, la DAAF, la Chambre d'Agriculture et le Parc national a donné lieu à un premier travail cartographique pour identifier les espaces propices à la mise en place de ce type de projet.

Axe 2

Territoires remarquables

En 2018, l'établissement s'est concentré sur 2 actions phares : **le développement des « Portes de Parc » et l'accompagnement du développement du territoire de Mafate**, cœur habité du Parc national.

- 9 Portes de Parc actives : il s'agit d'accompagner les communes et communautés de communes sur une mise en découverte de leurs territoires en s'appuyant sur la valorisation des patrimoines. Le dispositif a donc été consolidé avec le recrutement par les collectivités de 8 chefs de Projet. Une demande de financement a également été finalisée pour constituer un atelier de mise en découverte des patrimoines qui sera abritée au sein de l'équipe du Parc et viendra en appui aux collectivités dans la réalisation de leurs dispositifs de médiation.

Sur la porte de Parc de Salazie, par exemple, un projet scénographique pour 3 sites complémentaires au produit de découverte de la route, a été initié. Un projet de valorisation de l'histoire des marrons au travers de la toponymie a également vu le jour.

- Le territoire de Mafate : la démarche porte sur le cadre et les conditions de vie des Mafatais mais aussi sur le développement d'une économie équilibrée entre tourisme et agriculture. L'année 2018 a permis de finaliser le marché et le choix du prestataire qui coordonnera l'étude sur le Schéma Expérimental des Ilets de Mafate (SEIM). Ce travail permettra de construire des démarches d'aménagement très proches des réalités et de coordonner les politiques publiques nécessaires. En parallèle, le financement du coordinateur local de cette démarche qui sera intégré au sein de l'équipe du Parc a également été obtenu.

Enfin, un projet visant à réactiver l'agriculture mafataise et l'intégrer dans une logique de circuits courts a été rédigé. Il répond à un appel à projet du Ministère de l'Agriculture au titre des Projets Alimentaires de Territoire. Ce financement permettra de consolider l'équipe Mafate.

Axe 3

Diffusion de la connaissance et stratégie de sensibilisation et d'éducation

Pour atteindre un maximum de cibles au niveau scolaire mais aussi le grand public, la stratégie s'appuiera sur le développement de partenariats et d'outils pour produire et mettre la connaissance à disposition des publics. 2018 a permis de lancer le premier bilan interne des actions et des outils pédagogiques produits au sein de l'établissement.



Axe 4

Réorganisation et implantation

Dans un contexte de réduction annoncée des emplois, une réflexion a été engagée avec les Instances et les agents concernés sur l'évolution de l'organigramme.

- Le renforcement des domaines suivants a été décidé :
- la démarche d'ingénierie financière,
 - la mutualisation des expertises en matière d'écologie et des habitats,
 - la question des systèmes d'information,
 - la production de supports de médiation et de vulgarisation.

Les projets d'implantation se poursuivent également. Pour le siège une consultation visant à la réalisation d'une œuvre artistique pour les espaces d'accueil du public est en cours.

Une AMO est confiée à un prestataire pour l'implantation du secteur Ouest.

Enfin, pour la réimplantation du secteur Nord, l'engagement du Parc dans le projet immobilier « Providence » se concrétise par une convention avec la préfecture.



Programmation opérationnelle pour la mise en oeuvre du Projet d'Établissement

Axes

Programmes

Projets

1

Conserver les espèces et habitats et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales

Régulation et gestion des espèces exotiques végétales

Régulation et gestion des espèces exotiques animales

Stratégie et implication spécifique de l'établissement pour la lutte contre les déchets

Protéger et restaurer les écosystème remarquables et menacés, (espèces végétales, animales et les habitats)

Protéger et restaurer les espaces à enjeux

Protéger et conserver les espèces végétales

Protéger et conserver les espèces animales à enjeux

Contribution à la mise en oeuvre d'une politique réunionnaise de transition écologique

Suivi des changements climatiques

Stratégie de police administrative et judiciaire

2

Contribuer à l'aménagement et au développement économique des Hauts

Aménagement et valorisation des Portes de Parc et du coeur de parc

Coordination et mise en cogérance de la démarche Porte de Parc

Stratégie, pilotage et mise en oeuvre de la Porte de Parc au niveau du secteur

Gestion du Bien classé patrimoine mondial de l'UNESCO

Mettre en place une stratégie opérationnelle pour conserver et gérer le bien classé patrimoine mondial

Démarche de type Grands sites

Mafate éco-territoire : coordination des initiatives et des actions du coeur habité

Aménagement et mise en valeur du Piton de la Fournaise

Aller vers des services et une production de qualité

Appui au développement de l'itinérance et des activités de pleine nature comme produit touristique responsable

Déploiement de la Marque « Esprit Parc national »



Axes

3

Connaissance, sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable

Programmes

Produire et diffuser la connaissance, sensibiliser et éduquer au territoire et au développement durable

Projets

Système d'information

Développement de relais de sensibilisation et outils pédagogiques

4

Accompagnement à la mise en oeuvre du Projet d'Établissement

Stratégie globale de communication

Mobilisation des ressources humaines et des instances pour la mise en oeuvre de l'évaluation et du Projet d'Établissement

Mise en valeur et intégration territoriale des lieux d'accueil du parc

Communication externe

Communication interne

Pilotage et évaluation de la mise en oeuvre de la Charte

Faire évoluer le fonctionnement des instances de l'établissement

Adaptation de l'organisation pour la mise en oeuvre du Projet d'établissement

Maison du Parc : mieux intégrer dans son environnement

Implantation secteurs. Des outils de proximité pour les territoires



La lutte contre les plantes invasives

Cadre général de la priorisation

La prise de conscience mondiale concernant l'impact grave des espèces exotiques envahissantes sur les espèces indigènes et le fonctionnement des habitats naturels est relativement récente, mais les acteurs environnementaux réunionnais en ont très vite pris conscience.

Ces espèces reconnues comme cause majeure de la perte de biodiversité des îles ne cessent de progresser sur notre territoire malgré l'élaboration en 2010 d'une Stratégie de lutte contre les espèces invasives et les plans d'actions qui ont suivi.

En 2017, les conclusions de l'UICN sur l'évaluation de l'état de conservation du Bien **Pitons, Cirques et Remparts**, inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité, ont pointé une insuffisance des moyens dédiés à la lutte contre les espèces invasives et un défaut de gouvernance sur le sujet.

Le rapport d'expertise conclut que « l'état actuel du Bien peut être évalué comme étant de préoccupation élevée et la tendance comme se détériorant ».

Fort de son statut de nu-propiétaire, le Département de La Réunion a décidé de réunir, fin 2017, le *Parc national*, l'*ONF* et le *CBN-CPIE Mascarin* pour définir une vision et une méthode de travail commune.

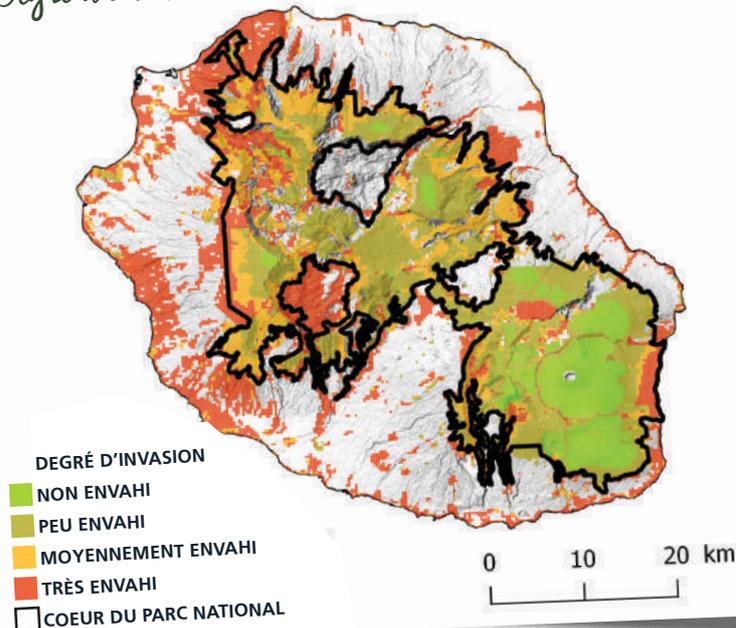
Objectif

Déterminer des priorités pour aboutir à une stratégie d'intervention concrète et efficace.

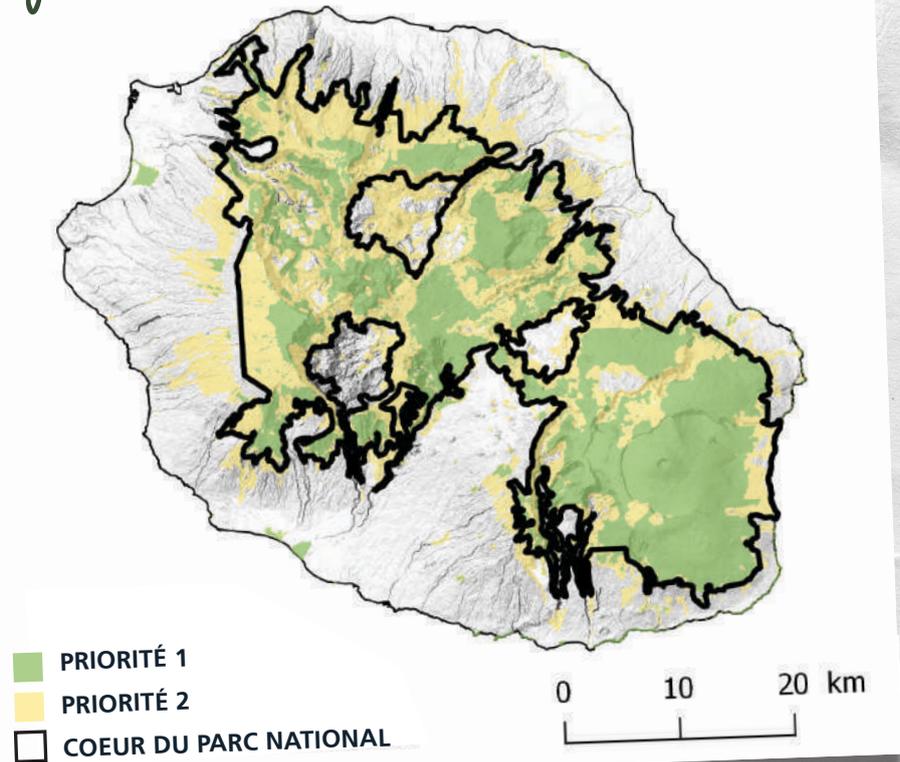
Le Parc national a ainsi pris en charge le pilotage de la préparation de cette stratégie : la « Priorisation Spatiale des Actions de Gestion des Plantes Exotiques Envahissantes ». Il est fortement soutenu par le CIRAD qui a notamment piloté la réflexion méthodologique et sa mise en œuvre.

L'ensemble des acteurs de la conservation du patrimoine naturel terrestre (CBNM, CIRAD, Département, GCEIP, ONF, Université, Région, DEAL, associations, naturalistes etc.) a contribué à la réflexion stratégique, au regroupement des données et à la production des premières cartes de priorisation.

Degré d'invasion des habitats



Enjeux de conservation



La première carte partagée des priorités des enjeux de conservation a finalement été produite pour l'ensemble du Parc national. Toutes les données disponibles ayant été traitées, elle consolide les mêmes informations sur l'ensemble de l'île.

À l'échelle de l'île, 58 819 hectares sur les 128 723 hectares de végétation naturelle restante, constituent des enjeux de conservation.

Il a été ainsi possible de préciser le degré d'invasion au sein de ces enveloppes à enjeux de conservation fort, afin d'y prioriser les actions de lutte à engager contre les plantes exotiques envahissantes.

Ces modèles doivent maintenant être enrichis par de nouvelles données pour permettre une programmation plus précise des actions de lutte.

D'autres usages (mise en place de moyens de biosécurité sur les sentiers, travail sur les friches...) bénéficieront des cartes produites.

À terme cette cartographie, qui évoluera, pourrait devenir un véritable outil de décision politique.



Entada rheedii : un exemple de détection précoce

La réaction rapide des partenaires

En octobre 2018, une nouvelle EEE, une liane à fort potentiel invasif a été détectée par l'écologue Stéphane Augros dans le Nord de l'île. Il s'agit de l'*Entada rheedii*, plus communément appelée « Herbe à rêve africaine ». Probablement arrivée de Mayotte, elle recouvre et étouffe la végétation existante.

Ce signalement a été enregistré sur la plate-forme du Groupe Espèces Invasives de La Réunion⁽¹⁾ (GEIR) coordonné par la DEAL, avec le Conservatoire Botanique National de Mascarin comme référent sur les espèces végétales.

Après des investigations, les agents du Parc national l'ont localisé au lieu dit « Ilet La Source », au Moufia dans les Hauts de Saint Denis. Quelques individus étaient présents sur une parcelle privée appartenant à la Société Immobilière du Département de la Réunion (SIDR). Sensibilisé, le bailleur social a autorisé les opérateurs du GEIR à intervenir pour l'éliminer rapidement.



© PNRun

DES GOUSSES À FORTE CAPACITÉ
GERMINATIVE. PRISES ÉGALEMENT
POUR DE LA DÉCORATION

La Méthode

5 & 6 DÉCEMBRE 2018

Les agents du secteur Nord ont parcouru la zone à la recherche des diaspores⁽²⁾. Plus de 25 gousses, de grande taille, ont été détruites sur les 1,5 hectares colonisés par cette liane.

13 DÉCEMBRE 2018

La mobilisation des équipes de la brigade des EEE du Conseil Départemental, de l'Association pour la Valorisation de l'Entre Deux Mondes (AVE2M) et du Parc national a permis de couper et de tronçonner 9 souches d'individus semenciers.

Cette première réaction rapide montre une réelle volonté des partenaires de se mobiliser pour la lutte contre les EEE. L'objectif affiché est de mutualiser les moyens pour une action efficace.

La médiatisation locale de cette action a d'ailleurs généré de nouveaux signalements d'*Entada rheedii* dans d'autres ravines de l'île, sur la plate-forme du GEIR.

1. <https://www.especiesinvasives.re/geir/>
2. Se dit de tout moyen par lequel un végétal se multiplie ou se reproduit (ex : graines, boutures, etc.)



Pisonia lanceolata : sauvetage d'une espèce en danger critique d'extinction



Lutte contre les espèces exotiques envahissantes au profit d'une espèce menacée

Le *Pisonia lanceolata*, « Bois mapou » est un arbre endémique de La Réunion et de Maurice en danger critique d'extinction.

À La Réunion, il reste 5 individus adultes en milieu naturel. 3 sont situés aux Makes, les 2 autres à la Grande Chaloupe et à Grand Bassin. Même si des tests de multiplication ont été effectués par l'association des Amis des Plantes et de la Nature (APN), la connaissance de cette espèce demeure insuffisante. Il a donc été retenu pour l'Action 2 du projet ESPECE.

La Méthode

En effectuant le suivi des deux individus adultes des Makes, les agents du secteur Sud font la découverte d'un nouvel individu menacé par des espèces invasives.

En 2018, ils organisent une action de lutte contre ces espèces, avant le pic de fructification afin de faciliter la récolte avec le CBN-CPIE Mascarin et de suivre la régénération naturelle.

Cette opération menée le 9 octobre 2018 par 7 agents de terrain a mobilisé les 4 secteurs du Parc national, 3 agents du CBN-CPIE Mascarin et la coordinatrice de projet ESPECE. 3 espèces invasives ont été ciblées autour des semenciers : le longose, le raisin marron et le califon.

Elles ont été arrachées à la pioche et manuellement sur une surface de 20 m².

Afin d'éviter la reprise, les produits de coupe issus de la lutte ont été suspendus sur une treille en goyavier confectionnée par les agents de terrain.

En parallèle les agents du CBN-CPIE Mascarin ont effectué des relevés d'inventaire et bagué les 3 semenciers. Une collecte de boutures et une vingtaine de fruits ont été mis en culture afin de les préserver ex situ et d'effectuer des tests de germination.

« Le Bien Pitons, Cirques et Remparts peut constituer
un socle et une ambition pour un développement
durable de l'île de La Réunion. »



04

La gestion du Bien UNESCO

Les outils pour la gestion du Bien « Pitons, Cirques et Remparts »

Le Bien « Pitons, Cirques et Remparts » a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 2010.

La délimitation du Bien correspond au cœur du Parc, auquel ont été ajoutés 4 sites de grand intérêt : la Grande Chaloupe, la Forêt de Mare-Longue, le Piton d'Anchaing, le Piton de Sucre et la chapelle du cirque de Cilaos. Les cirques de Salazie et de Cilaos et la Plaine des Palmistes sont inscrits en zone tampon.

Le Bien a été inscrit sur deux critères : le (VII) relatif au paysages, le (X) relatif à la biodiversité. L'établissement public du Parc national a été désigné comme gestionnaire du Bien pour le compte de l'État signataire. Depuis l'inscription, le label UNESCO est utilisé dans la valorisation de la destination « Réunion », notamment à l'international.

Cependant, il a été peu investi localement. L'ambition de l'utiliser comme un fil conducteur de l'aménagement du territoire des Hauts de l'île et comme un élément de gestion opérationnel, n'a pas été exploitée.

Le Bien fait l'objet d'une évaluation périodique de son état de conservation. De l'état « bon avec quelques préoccupations » en 2014, le site est passé à celui de « préoccupation importante » en 2017.

Une catégorie qui signifie que les valeurs du site sont menacées et/ou montrent des signes de détérioration et que des mesures de conservation sont nécessaires pour maintenir et/ou restaurer les valeurs à moyen et à long terme.

Les principales sources de menaces sont les espèces exotiques envahissantes. Ce point constitue un des axes majeurs d'actions du Projet d'Établissement présenté précédemment.

La prise en compte du bien dans les politiques publiques, notamment d'aménagement, a suscité, en 2017 et 2018, de nombreux échanges avec des maîtres d'ouvrages, porteurs de projets d'infrastructures en cœur de parc. Cela a été le cas sur des projets d'aménagement de lutte contre les feux de forêts, d'infrastructure routière ou de reconstruction de gîte.

Ces discussions ont fait apparaître un fort besoin de préciser ce qui compose la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) et la façon de prendre en compte cette VUE dans les plans, programmes et projets.

En partenariat avec l'État et le bureau du patrimoine mondial de l'UNESCO, un livret sur les attributs de la VUE a été réalisé par des spécialistes (appartenant notamment à l'UICN). Ce guide sera publié en 2019.

05

La lutte contre les déchets

« Toute personne abandonnant des ordures, déchets, matériaux, à l'aide d'un véhicule, encourt une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € et une saisie du véhicule concerné. »

Lutter contre les dépôts sauvages de déchets en cœur de parc

La lutte contre les atteintes à l'environnement constitue une priorité des pouvoirs publics notamment dans le cœur du Parc national.

Ces atteintes sont de différentes natures : braconnage d'espèces végétales ou animales, circulation de véhicules motorisés, abandon de déchets, travaux sans autorisation.

> ROUTE DE LA MONTAGNE

La route qui relie Saint-Denis à La Possession en passant par La Montagne fait l'objet de nombreux dépôts sauvages.

37 points de dépôts totalisant plus de 350 m³ de déchets ont été constatés en cœur de parc et dans la zone du Conservatoire du Littoral. 43 % de ces déchets sont des carcasses de voitures ou des pièces automobiles, 21 % des matériaux de construction et 18 % des déchets ménagers.



© PNRun - Arsène Noël

Pour réduire le nombre de dépôts, 4 leviers d'action sont identifiés :

- l'installation de pièges photographiques pour mener des opérations de police,
- l'aménagement de la route pour limiter les possibilités de dépose avec un véhicule,
- des opérations d'enlèvement des déchets,
- la sensibilisation du grand public.

En un an, 21 infractions ont été constatées grâce au dispositif de piège pilote.

> ROUTE DES LAVES

Le site du Grand Brûlé, destination touristique du volcanisme littoral, souffre de son isolement. De nombreux espaces à l'abri des regards sont pollués par des dépôts de déchets. On retrouve les mêmes types d'ordures : ménagères, automobiles (épaves ou pièces).

On trouve également des déchets électroménagers et des déchets dangereux comme des seringues usagées, des batteries de voiture, des matériaux de construction et un nombre important de cadavres d'animaux.

Ces dépôts sauvages perturbent un écosystème fragile et engendrent des problèmes de salubrité publique. De plus, ils sont des points de nourrissage des rats et des animaux errants.

Depuis 2012, de nombreuses opérations de nettoyage inter-services type « Gran Met Prop » ont eu lieu sur le site. En 2012 et 2013, 20m³ de déchets ont été ramassés. En 2017, ce sont 30 m³ qui ont été retirés.

Enfin en 2018, 12 m³ ont été collectés. Un dispositif de captation d'images a été mis en place. 2 procédures ont été engagées. Malgré ces campagnes de ramassage et de sensibilisation, ces incivilités persistent.

Lutte contre le braconnage

La stratégie de police judiciaire du Parc national validée

La stratégie déployée par le Parc national et ses partenaires (Conseil Départemental, ONF, BNOI, forces de l'ordre, communes et intercommunalités et associations) passe par une sensibilisation de la population aux enjeux de la préservation des milieux mais également par des actions de surveillance et de répression ciblées.

On retiendra surtout : le braconnage des palmistes dans les Hauts de l'Est et du Sud de l'île, le braconnage dans les cours d'eau, les prélèvements de végétaux (fleurs jaune, faham...), la circulation de véhicules motorisés au Volcan et au Maïdo et enfin la lutte contre les incendies.

La stratégie relative à la police judiciaire a été validée par le Conseil d'Administration du Parc national en décembre 2018.

Outre les éléments évoqués ci-dessus, elle prévoit la mobilisation de moyens innovants permettant de mieux surveiller les territoires du cœur difficilement accessibles grâce à des drones ou de la surveillance photographique.



Répartition des actions de contrôle en 2018

En 2018, plus de 850 jours de travail ont été consacrés à des missions de police par des agents du Parc national. Presque 200 jours ont été consacrés à la surveillance des espaces les plus remarquables du cœur et presque 300 jours de surveillance ont été affectés aux risques incendie.



06

Les Portes et chemins de découvertes du Parc

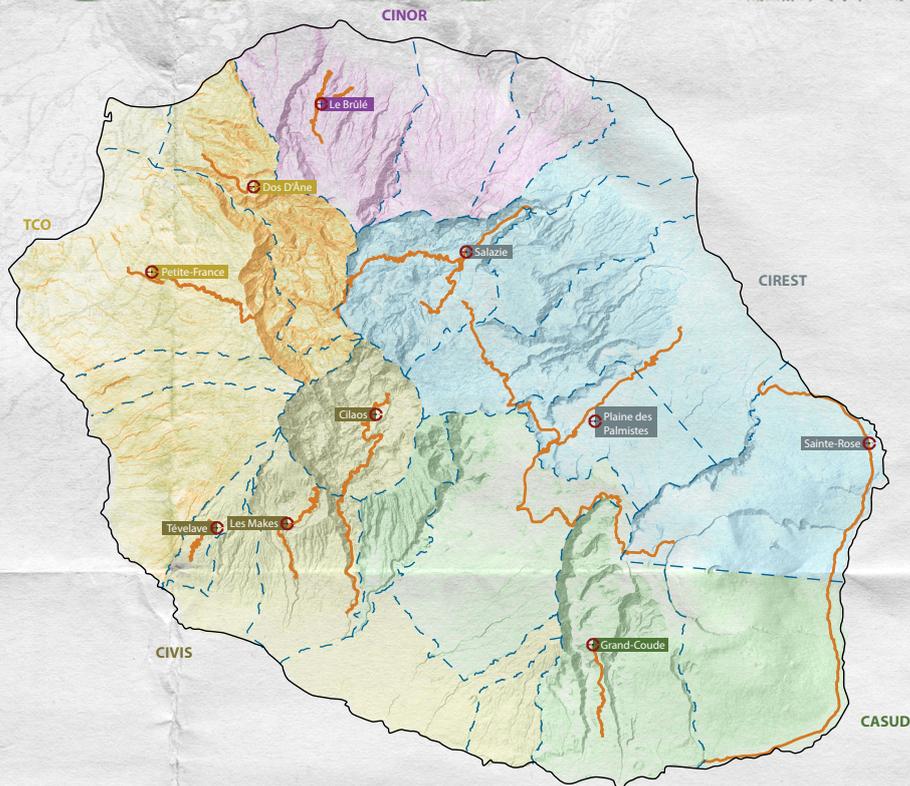
Les 13 Portes de Parc

VERS UNE MOBILISATION INNOVANTE DES PATRIMOINES

Le dispositif Portes de Parc est un outil au service des territoires pour révéler leur singularité et renforcer leur attractivité. L'objectif est de faire de chaque Porte de Parc une destination de caractère et non plus un lieu de passage.

Composée d'un itinéraire, d'un bourg et d'un site majeur, cette démarche vise ainsi à placer la richesse du patrimoine au coeur du développement économique du territoire et du cadre de vie de ses habitants.

Plusieurs études sont en cours dont le PIVE de Salazie qui a vocation à structurer et organiser la découverte. Les premiers aménagements qui en découlent sont en préparation. Trois autres PIVE sont actuellement en cours d'élaboration.



Un territoire

ITINÉRAIRE | BOURG | SITE MAJEUR

Vivre une expérience de découverte



Les communes et intercommunalités et l'ensemble des acteurs se sont appropriés la démarche.

Plusieurs études sont en cours dont le PIVE⁽¹⁾ de Salazie qui a vocation à structurer et organiser la découverte. Les premiers aménagements qui découlent des trois autres PIVE sont actuellement en cours d'élaboration.

Le sentier Grand Coude - Morne Langevin entre dans sa phase de programmation, c'est l'action phare de la porte de parc de Grand Coude.

2019 sera l'année de concrétisation des nombreuses études réalisées ou en cours de réalisation.

Le Parc national est maître d'ouvrage d'une étude sur l'identité visuelle des portes de parcs. L'objectif est d'apporter à l'ensemble des maîtres d'ouvrages une signature et les éléments d'identité visuelle qu'ils attendent.

Les territoires des Portes de Parc se reconnaissent de plus en plus comme des destinations à part entière. Des destinations construites et élaborées sur la base de la valorisation de tous les patrimoines et des savoir-faire.

⁽¹⁾ Plan d'interprétation de valorisation éco-touristique



Daniel
GUERIN

Portrait de Daniel GUERIN Chef de projet de la Porte de Parc de Salazie

« 17 années de mon parcours professionnel concernent Salazie où j'ai été d'abord animateur en développement local de l'Association pour la Promotion Rurale dans le cadre du Plan d'Aménagement des Hauts. Après avoir exercé dans le même champ à Anjouan en coopération française et après d'autres missions en appui-ressources, je termine ma carrière sur ce poste de chef de projet « Porte de Parc de Salazie ».

C'est une forme d'aboutissement pour moi de contribuer à impulser une dynamique autour de la valorisation des patrimoines qui sont très imbriqués dans le cirque. En effet, la configuration de la nature y a attiré les Hommes pour diverses raisons et ces derniers y ont développé une culture forte dont les traces sont à la fois matérielles et immatérielles.

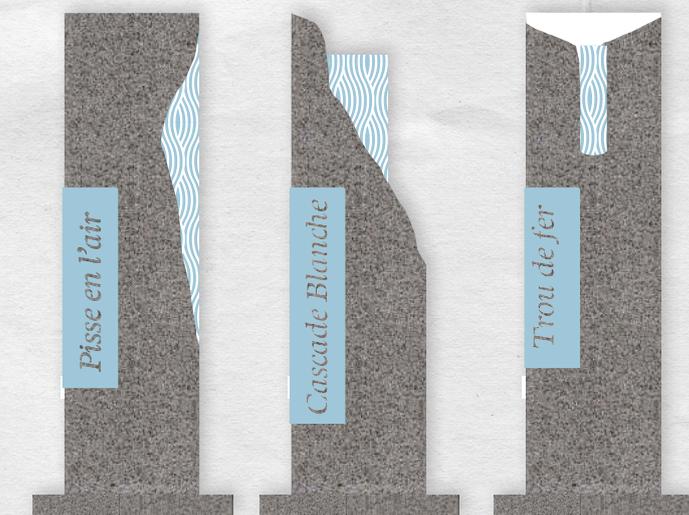
Ces ressources sont des éléments de fierté pour les habitants et des points d'attraction pour les visiteurs. Elles offrent de belles perspectives de développement au territoire. »

« 13 Portes de Parc, 9 sont actives, 8 emplois de chef de projet ont été créés et 8 personnes recrutées. Le SGT qui gère le volet financier de la mesure Portes de Parc emploie deux agents du Parc national à temps plein. »

Mobilier d'interprétation de la Porte de Parc de Salazie

UNE INVITATION AU VOYAGE

Dans une grande nature animée par l'eau du vieux volcan, les hommes ont conquis le cirque par une histoire singulière. Ils ont façonné avec le temps des paysages et des lieux de vie harmonieux. Mais l'eau, avec ses manifestations violentes leur lance en permanence des défis, rappelant qu'elle reste maîtresse des lieux.



La sensibilisation des publics

Une stratégie éducative au service du Projet d'Établissement

En 2018, les actions de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public se sont poursuivies. De nouveaux outils de découverte du patrimoine en autonomie ont été mis à disposition des enseignants, partenaires et acteurs du territoire. Parallèlement, l'élaboration d'une nouvelle stratégie éducative a débuté. Basée sur une démultiplication de relais éducatifs, elle a vocation à toucher un public plus large et plus diversifié.

Les actions de sensibilisation et d'implication citoyenne mises en place appuieront progressivement les grandes priorités du Projet d'Établissement pour une meilleure appropriation des enjeux du territoire par la population.

Le bilan de l'année scolaire 2017-2018

LES PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC)

9 PEAC avec interventions artistiques – 16 PEAC sans intervention artistique pour un coût de 23 800 €



LES ACTIONS DE SENSIBILISATION 7 200

personnes sensibilisées par les médiateurs du patrimoine du Parc : interventions auprès des scolaires, des associations, du grand public ou lors d'événementiels.

En lien avec l'Éducation nationale

Le Parc national bénéficie de deux professeurs-relais mis à disposition par l'Académie de La Réunion une demi-journée par semaine. Le professeur-relais du second degré, François Vandeschricke, est désormais accompagné d'un collègue du premier degré, Henri Hoarau, qui l'a rejoint à la rentrée 2018 /2019.

Ils accompagnent leurs collègues enseignants dans la mise en œuvre de leurs projets de classe ou d'établissement.



De nouveaux outils pédagogiques de valorisation du patrimoine

LES DOSSIERS « HISTOIRES DE PAYSAGES »

Ces dossiers pédagogiques s'inscrivent dans une stratégie de valorisation des patrimoines basée sur la démarche d'interprétation.

Les 4 dossiers ont vocation à être utilisés en autonomie par des enseignants, des guides touristiques ou culturels, des étudiants et par tout public intéressé.

Ils proposent des lectures de paysage depuis des sites emblématiques et révèlent les composantes et richesses d'un paysage sous différents angles : géologie/géomorphologie, climatologie, hydrologie, faune/flore, patrimoine culturel et utilisation actuelle du milieu.

Les dossiers sont disponibles sur le site web du Parc national :

- Cilaos depuis la fenêtre des Makes
- Le paléocirque depuis le point de vue du col de Bébour
- Mafate depuis le point de vue du Maïdo
- Salazie depuis le sentier d'Hell-Bourg / Bélouve



LA MALLETTE PÉDAGOGIQUE : « LA PALÉOFORÊT DE LA RIVIÈRE DES GALETS »

Pilote : Direction des affaires culturelles de La Réunion
Service régional de l'archéologie
Partenaires : Parc national de La Réunion – Muséum d'histoire naturelle – Académie de La Réunion

En 2009, une crue cyclonique exceptionnelle met à jour un ensemble remarquable de troncs d'arbres morts, datant de plus de 1 500 ans, conservés à l'état de bois organique, dans une terrasse formée par une coulée de boue, dans le lit de la Rivière des Galets, à l'entrée de Mafate, un kilomètre en amont des Deux Bras.

En 2012, la Direction des Affaires Culturelles, le Muséum d'Histoire naturelle et le Parc national décident d'organiser une opération de prélèvements afin de valoriser ce patrimoine remarquable car la conservation in situ est impossible.

En 2013, 50 arbres de la paléoforêt sont repérés et analysés, des prélèvements sont effectués.

Le 28 mai 2018, la mallette est inaugurée en présence des partenaires impliqués dans ce projet. Elle est distribuée dans 4 écoles de Mafate.

La mallette se compose de 2 jeux, l'un sur la conduite d'opérations archéologiques, l'autre sur la reconnaissance de 7 pieds de bois, des ressources documentaires et des échantillons de bois de la paléoforêt.



LES MANIFESTATIONS : DES PARTENARIATS « GAGNANT- GAGNANT » POUR LA VALORISATION DES PATRIMOINES

- Un nouveau partenariat avec le Conseil départemental :
Le Parc national propose désormais ses animations et sorties nature intégrées aux programmes de la Fête de la Nature et aux Week-ends Natures portés par le Département.

Cette collaboration réussie a permis de bénéficier de davantage de visibilité et de sensibiliser un public plus large, tout en mettant en avant les bénéficiaires de la marque Esprit Parc national.

Le souhait de pérenniser ce partenariat a été exprimé de part et d'autre.

- Animations à la Maison du Parc :

En partenariat avec l'Office du tourisme de l'Est, une chasse aux trésors au départ de la Maison du Parc s'est poursuivie en forêt de Bélouve, au coeur du parc national. Un quiz a ponctué les différentes étapes, permettant aux participants de mobiliser leurs connaissances glanées lors de la visite de la Maison du Parc ou sur l'application « Rando Tec-tec ». Une manière de concilier aventure et découverte des richesses naturelles !

Les Journées Européennes du Patrimoine ont été l'occasion de proposer un riche programme en collaboration avec la commune de la Plaine des Palmistes et le Domaine des Tourelles.

10 548

visiteurs à la Maison du Parc en 2018.



08

Quelques repères financiers

Les résultats budgétaires 2018

Le Parc national de La Réunion mobilise l'ensemble de ses moyens pour apporter toute sa valeur ajoutée sur le territoire. Ainsi il oriente ses efforts autour des actions du Projet d'Établissement. Les résultats de 2018 indiquent que le Parc national de La Réunion dispose des ressources et des capacités financières pour mener à bien ses missions et tenir ses engagements à moyen terme.

Les dépenses sont réalisées pour un montant de 7 191 246 €, équivalent à 96% des crédits de paiements ouverts au budget. La consommation des crédits budgétaires s'affine au fil des ans, elle est optimale en 2018

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE

L'établissement public disposait en 2018 de 81,5 emplois autorisés par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Sur la base de projets montés avec des partenaires et financés pour la mise en oeuvre de missions spécifiques, nous avons complété notre équipe avec 9 personnels supplémentaires.

S'élevant à 5 550 000 € les dépenses de personnel représentent le poste principal de dépenses. Les dépenses de fonctionnement représentent le deuxième poste de dépense équivalent à 16% des crédits.

En 2018, le Parc national a poursuivi l'effort de maîtrise de son impact environnemental.

Par exemple, il a fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire 100% électrique et de fontaines à eau connectées directement au réseau de distribution d'eau.

La souscription à une prestation de collecte et de valorisation des déchets de bureau a été mise en place. Plus de 800 kg de papier, 22 kg de bouteilles en plastique et 2 kg de canettes métalliques ont été collectés.

Dans la perspective de l'accueil du secteur Nord, le Parc national de la Réunion a acté avec l'État sa contribution au projet immobilier de la Providence.

Il a été consacré 550 000 € d'autorisation d'engagement et 220 000 € de crédit de paiement à ce projet. Ces nouveaux locaux seront partagés avec la DEAL et la DIECCTE en 2021.

Les crédits d'investissement et d'intervention représentent 7% des crédits consommés.

La méthodologie initiée de programmation budgétaire arrêtée dans le cadre du Projet d'Établissement viendra conforter la capacité de l'établissement à se projeter sereinement et concrètement dans l'avenir.

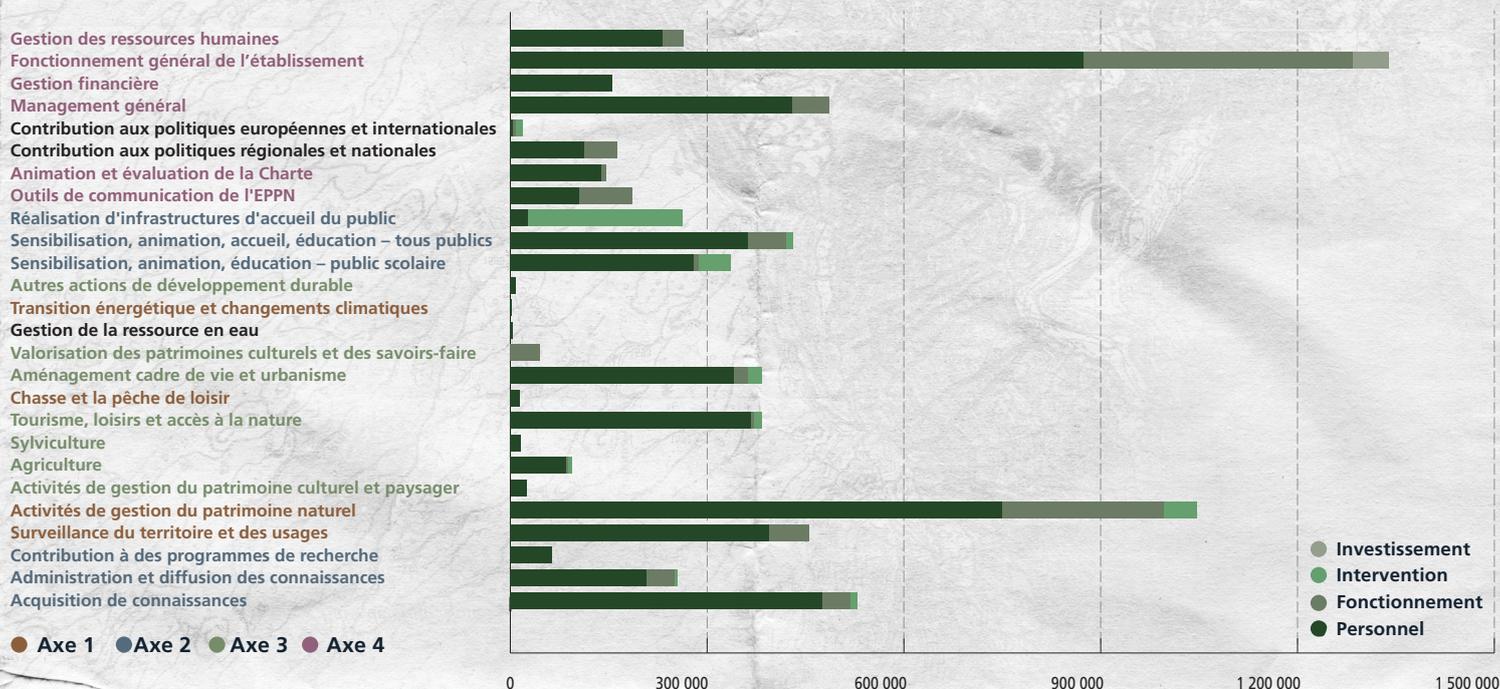
Le contrat d'objectifs

Au-delà du Projet d'Établissement qui fixe les priorités de la Charte et du territoire, le Parc est engagé vis-à-vis du Ministère par un contrat d'objectifs.

Ce contrat a pour but de matérialiser les réalisations des 10 parcs nationaux français autour de 6 domaines d'activités communs :

1. Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine
2. Protéger et restaurer les patrimoines
3. Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable
4. Faire connaître le patrimoine et accueillir
5. Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité
6. Gérer l'établissement public

Répartition des dépenses dans les catégories du contrat d'objectifs signé avec l'État et les correspondances des axes du Projet d'Établissement



Les actions de valorisation des personnels

Le Parc national recrute chaque année des personnels en contrats courts pour renforcer les équipes.

Lors du Conseil d'Administration du 15 mars 2018, la Direction s'est engagée à étudier la possibilité d'un nouveau cadre de rémunération pour ces personnels précaires.

Ils étaient rémunérés jusque-là sur la base du salaire minimum de croissance (le SMIC) quelques soient les fonctions occupées.

Dans une démarche de reconnaissance de leurs compétences et de recherche d'attractivité sur le marché de l'emploi, un nouveau cadre de rémunération a été proposé durant le second semestre 2018.

La mise en œuvre de ce cadre de rémunération, initialement prévue pour janvier 2019, a nécessité des échanges complémentaires avec les partenaires sociaux et institutionnels. Cela a repoussé l'échéance de sa mise en œuvre au milieu d'année 2019.

L'amélioration de la qualité de vie au travail

Le Parc national accorde la plus grande importance aux questions de santé et de sécurité. En 2018, il a engagé de nouvelles actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail.

La démarche d'évaluation des risques professionnels a été renouvelée afin de permettre une meilleure lisibilité des situations dangereuses et surtout de faciliter la rédaction du programme de prévention des risques professionnels.

Les documents traitant de la santé et de la sécurité ont été adaptés et modernisés. La promotion la plus large a été assurée : registre santé sécurité au travail, registre de signalement d'un danger grave et imminent, formulaires de déclaration d'accident de service, de trajet et d'agression. Ces documents permettent d'améliorer le suivi des questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Des actions, plus concrètes ont permis d'abaisser le niveau de risque de certaines situations de travail : intégration au réseau de radio-communication « connectés » de la gendarmerie permettant d'assurer une liaison avec les personnels quand ils sont en site isolé, actions de formation en matière de prévention des risques professionnels : éco-conduite et risque routier, habilitation électrique, sauveteurs secouristes du travail, par exemple.

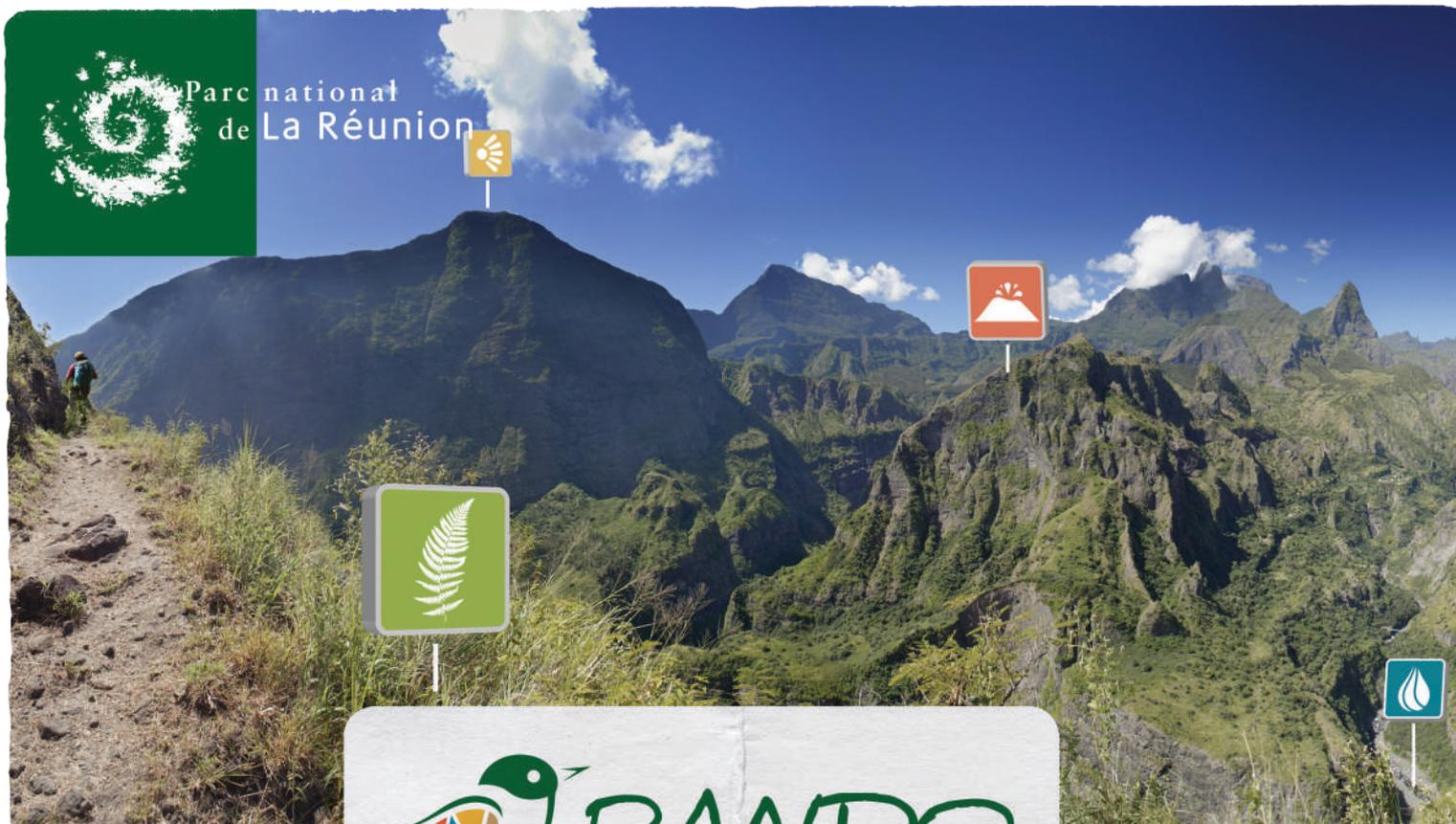


Notes





Parc national
de La Réunion

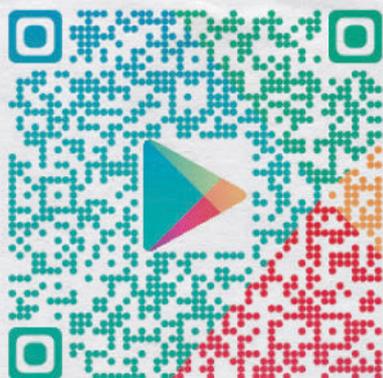


L'allié indispensable !

Innovante et gratuite, l'application Rando Tec-tec propose plus de 50 itinéraires sur des sentiers aménagés, entretenus et balisés ! Tous sont ponctués de nombreux points d'intérêts sur la faune, la flore, la géologie, les croyances, l'Histoire ou les enjeux environnementaux...

**Laissez-vous guider par les agents
du Parc national de La Réunion !**

Disponible sur
Google Play



Disponible
sur Apple Store



www.randotectec.reunion-parcnational.fr

une marque inspirée par la nature



Esprit
La Réunion **PARC**
NATIONAL



www.espritparcnational.com

